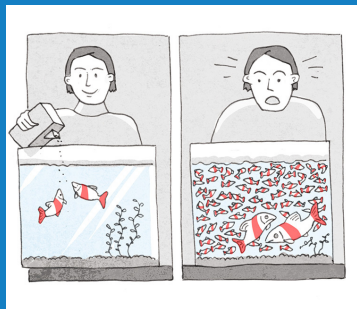




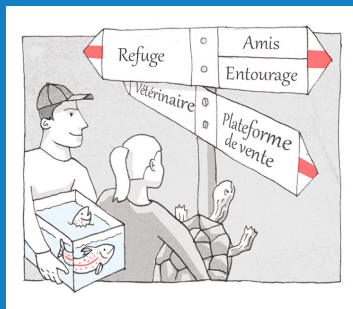
Nos eaux ne sont pas des aquariums

Les animaux, les plantes et l'eau des aquariums ou des étangs de jardin n'ont pas leur place dans nos cours d'eau. Les rejeter dans la nature peut provoquer d'importants dégâts et est interdit par la loi.



Vous souhaitez acheter un aquarium ou créer un étang de jardin ?

Avant tout achat, demandez-vous si vous avez suffisamment de temps à y consacrer et renseignez-vous sur les besoins des animaux.



Vous ne pouvez plus garder vos animaux et plantes aquatiques ?

Consultez notre site Internet pour trouver un nouveau foyer à vos animaux ou obtenir des informations sur l'élimination correcte des plantes aquatiques.



Relâcher des animaux est illégal et peut avoir de lourdes conséquences !

Il est interdit d'abandonner des animaux ou des plantes exotiques dans la nature.



Vous trouverez de plus amples informations en allemand sous :
www.ag.ch/gewaesser-neobiota -> Kein Freisetzen aus Aquarien und Gartenteichen